



COMPTE-RENDU

Rencontre sur la Voie de contournement de Lac-Mégantic

S'est tenue le 7 mars 2023 à 10h par visioconférence

Étaient présents :

Robert Mercier, président de l'APLM et son bassin versant, membre du CA du COBARIC

Francine Moisan, vice-présidente II de l'APLM et son bassin versant

Danièle Provencher, mairesse de la municipalité d'Audet, déléguée de la MRC du Granit, membre du CA du COBARIC

Luc Proulx, président par intérim du COBARIC

Véronique Brochu, directrice générale du COBARIC

- **Mot d'ouverture de Luc Proulx**

M. Proulx remercie tout le monde d'être présents. Le COBARIC a été interpellé par des acteurs du milieu de Mégantic concernant le dossier de la voie de contournement. Malgré que le sujet ait été effleuré en novembre 2022 avec le CA, il désire connaître le pouls des acteurs du secteur sur le dossier. Il avoue qu'il connaît peu le dossier de la voie de contournement et qu'il aimerait être bien préparé lors du CA du 16 mars prochain où le représentant de la Fédération de l'UPA de l'Estrie sera présent afin de présenter des intérêts sur ce dossier. Finalement, il se questionne sur la présence du COBARIC à la Conférence de presse de vendredi le 10 mars organisée par la Fédération de l'UPA de l'Estrie et le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec.

- **Partage et échanges entre les participants**

Mme Provencher mentionne que sa municipalité ne s'est pas positionnée pour ou contre, mais est demeurée neutre dans ce dossier.

M. Mercier mentionne qu'il y a maintenant 10 ans, la communauté, dont la MRC du Granit, s'était prononcée pour une voie de contournement de Lac-Mégantic, mais depuis que l'on sait où sera la voie, des protestations ont émergées. Il mentionne également qu'il porte 3 chapeaux puisque Robert est aussi un propriétaire impacté qui sera exproprié.

Il réitère le fait que l'intérêt public l'emporte sur l'intérêt privé, que l'on est rendu à la fin du projet. Les avis d'expropriation ont déjà été transmis (17 propriétaires se sont rendus à la fin des négociations). Qu'il y a eu le BAPE où l'APLM a assisté ainsi que le COBARIC. Les conclusions étant que nos instances publiques ont bien fait leur travail, que le volet environnemental, tel que demandé au promoteur par le BAPE, est suffisant.

Également, il fait mention de la poursuite de l'UPA contre la CPTAQ, laquelle a réentériné son jugement 2 fois. Que la situation a beaucoup changé avant et après le BAPE. Le coût du projet a doublé en valeur monétaire, notamment dû aux différentes demandes et obligations environnementales exigées pour le milieu. Un des exemples est la location des terrains adjacents à la voie de contournement pour 10ans où les milieux sensibles dont les milieux humides seront suivis et dont la qualité sera maintenue pour les 10 ans suivant la réalisation du projet.

De l'avis de tous, les arguments écologiques semblent être utilisés pour le pas chez nous ou pas dans ma cour.

Mme Moisan : on sent une division dans la communauté concernant ce dossier. Le COBARIC pourrait mettre de l'avant les éléments du processus décisionnel qui a été suivi. Que le COBARIC pourra plutôt suivre les processus environnementaux à long terme. Il s'agit d'un dossier très émotionnel, bien évidemment.

Mme Provencher mentionne que, si on change le tracé retenu, le problème ne fera que se répéter ailleurs et qu'il y aura toujours des mécontents.

Il est conclu de réitérer le rôle du COBARIC dans ce dossier. Que les recommandations du BAPE et le processus suivi a bien été fait et que l'on a confiance dans nos instances publiques et environnementales. Que le COBARIC s'assurera que les mesures de protection environnementales prévues soient bien exécutées. Finalement, il demandera que les compensations environnementales monétaires prévues notamment pour les milieux humides soient entièrement réinvesties dans les bassins versants touchés.

Compte-rendu à transmettre au CE seulement. Ne pas diffuser.

Fin de la rencontre à 10h45.

Véronique Brochu, secrétaire.